

Si vous le voulez bien, madame le Président, je voudrais répéter la question pour la gouverne du ministre. Les députés seront certainement intéressés d'apprendre que dès 1978 la société—je veux parler d'Astra Trust—et les sociétés associées étaient déjà aux prises avec tant de difficultés que le surintendant fédéral des assurances avait posé certaines conditions et n'avait renouvelé la charte de la société que pour une période de trois mois.

Je voudrais donc demander au ministre de me dire pourquoi il a fallu deux ans au ministère, soit de 1978 à 1980, pour s'apercevoir de ces manigances entre les quatre sociétés en question et comment le ministère a pu laisser les investisseurs du sud de l'Ontario confier leur argent à Astra Trust alors que le ministère lui-même avait de graves soupçons quant à l'intégrité de ces quatre sociétés?

[Français]

L'hon. Pierre Bussièrès (ministre d'État (Finances)): Madame le Président, dans l'exposé qui précède la question du député, on s'aperçoit qu'une situation extrêmement compliquée a entouré toute cette affaire. Et cette situation se complique du fait que deux paliers de juridiction sont impliqués, comme le sait très bien le député. Il y a une société qui est incorporée suivant une loi fédérale, la Société Astra, et il y a d'autres sociétés qui le sont provincielement. Et le député demande comment il se fait qu'après avoir déjà imposé des conditions sévères à l'opération, en 1978, il a fallu attendre jusqu'en 1980 pour que la société soit mise en liquidation. J'aimerais indiquer au député que justement c'est parce que le bureau du surintendant des assurances examinait très rigoureusement les opérations de cette société que certaines conditions étaient imposées. Cependant, le député devrait comprendre que parce que ces autres sociétés ne relevaient pas de la juridiction du surintendant des assurances, l'opération d'examen était rendue d'autant plus difficile. Je vais lui donner comme exemple le fait que le surintendant des assurances n'a eu connaissance de l'opération de la Re-Mor qu'en 1980 seulement.

[Traduction]

ON DEMANDE QU'UN COMITÉ PARLEMENTAIRE EXAMINE LA QUESTION

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): Madame le Président, le ministre vient de dire lui-même que la situation est très complexe et je suis d'accord avec lui. À la lecture du compte rendu des témoignages déposés devant le comité spécial de l'Assemblée législative de l'Ontario, on se rend compte que cette histoire inextricable, cette escroquerie remonte à 1972. Donc, toute cette affaire est très complexe et le comité spécial de l'Assemblée législative de l'Ontario a dit, en raison de l'approche des élections dans cette province, comme en fait foi le rapport préliminaire qu'il a déposé avant d'être dissout:

... qu'il avait entendu des témoignages selon lesquels des pressions politiques ont été exercées sur des fonctionnaires fédéraux pour les amener à constituer en société la compagnie Astra Trust et lui remettre un permis à titre de société de fiducie fédérale. Le comité invite le Parlement du Canada à étudier le compte rendu de ses délibérations et à prendre les mesures qu'il jugera indiquées.

C'est précisément en raison de ce que le ministre a appelé les points complexes de cette affaire que le comité de l'Assemblée législative de l'Ontario a demandé que le dossier soit renvoyé au Parlement fédéral. Pourquoi le ministre ne renvoie-t-il pas l'affaire devant un comité parlementaire de manière à ce que

Questions orales

nous puissions en juger par nous-mêmes et essayer de trouver une solution à ce problème des plus délicats?

[Français]

L'hon. Pierre Bussièrès (ministre d'État (Finances)): Madame le Président, j'ai indiqué déjà pour ce qui est du fait qu'une licence a été accordée à la société Astra que le surintendant aux assurances, contrairement à ce qui a pu être dit, m'assure que jamais aucune pression politique n'a été exercée sur lui au sujet de la recommandation. Il a mené, madame le Président, l'enquête de façon vigoureuse et en profondeur de la même manière qu'on le fait avant de recommander l'incorporation d'une société de fiducie. Je pense que ce qui est important, c'est de s'assurer justement que cette incorporation a été faite à la suite d'une enquête en profondeur, et que les personnes qui auraient pu avoir des activités criminelles, qui ont été favorisées par la complexité de la situation, soient poursuivies. Et de ce côté, le département du surintendant des assurances collabore pleinement avec la Sûreté provinciale de l'Ontario afin que les criminels soient condamnés s'il y a eu activités criminelles.

* * *

[Traduction]

PETRO-CANADA

LA CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT AU FINANCEMENT DE L'ACHAT DE PETROFINA

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Madame le Président, j'inviterais le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources à consulter le premier ministre concernant sa définition de la vérité.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Voici la question que je pose au ministre des Finances: Monsieur Hopper a déclaré hier que s'il tient à ce que le gouvernement fédéral l'aide à acheter la société Petrofina, c'est parce que ses liquidités seront limitées et qu'il ne pourra pas investir dans d'autres projets, si le gouvernement ne lui fournit pas le montant de 1.46 milliard de dollars qu'il percevra de tous les Canadiens qui consomment des produits pétroliers, indépendamment de leur faculté contributive, et que le gouvernement devrait les lui donner à lui pour acheter la société Petrofina. Pour accumuler autant d'argent en une année, il faudrait percevoir une taxe d'au moins 6c. sur le gallon d'essence et d'au moins 6c. sur le gallon de fuel domestique. Il y a déjà eu huit augmentations du prix des produits du pétrole depuis la fin de décembre de l'année dernière que le gouvernement actuel est au pouvoir, et celle-ci serait la neuvième.

Le ministre pourrait-il dire maintenant à la Chambre ce que le gouvernement entend faire, vu surtout qu'il n'est pas question de justice en l'occurrence puisque tous les consommateurs, pauvres et riches, devront payer, que les pauvres seront appelés à payer proportionnellement davantage que les riches, qu'il n'y aura pas de crédit d'impôt à l'intention des économiquement faibles comme celui que nous proposons, et en outre que les agriculteurs, les pêcheurs et les modes de transport en commun ne bénéficieront d'aucune exemption? Comment entend-il percevoir cette somme d'argent pour la remettre à M. Hopper?